

Les crédits

Constitution canadienne. Les anglophones au Québec ont exactement les mêmes droits et les droits anglophones sont très bien protégés au Québec, je le sais, mieux que ceux des francophones hors Québec. Je suis d'accord avec cela. Les droits des anglophones sont mieux protégés au Québec que les droits linguistiques des francophones hors Québec. C'est une réalité canadienne.

Mais, monsieur le Président, sans le Québec, le chemin, les démarches seront plus difficiles pour les francophones hors Québec.

M. Duceppe: Et la Loi sur le référendum?

[Traduction]

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je prends part au débat, cet après-midi, animé par des sentiments contradictoires. Certains diront que cela n'a rien d'exceptionnel, mais, bien franchement, j'y participe en ayant des opinions assez diverses sur les problèmes constitutionnels du Canada.

J'ai fait partie du Comité Charest. Je suis aujourd'hui membre du Comité mixte sur le processus de modification de la Constitution du Canada. Et comme homme politique de Terre-Neuve et du Labrador, je ressens sans doute, comme mes collègues, des pressions particulières.

• (1700)

Comme Canadiens et comme Terre-Neuviens, nous essayons de résoudre le problème constitutionnel. À la différence de certains de mes collègues, peut-être, j'ai des idées assez contradictoires et je n'ai tiré aucune conclusion sur certaines des approches qui seront retenues à l'avenir et que les Canadiens devront adopter pour résoudre le problème le plus épineux qui se pose à leur pays depuis sans doute 60 ou 70 ans.

Je voudrais commencer par les principes premiers tels que je les conçois en ce moment. Tous les Canadiens doivent admettre que leur pays a changé de manière fondamentale. Le processus amorcé en 1986, qui a été un effort des premiers ministres provinciaux, avec l'aide et la collaboration du gouvernement fédéral, pour amener le Québec à adhérer à la Constitution a échoué en juin dernier.

Une fois le processus entamé, le Canada a changé, car, si l'initiative du lac Meech avait abouti, le Québec aurait repris sa place à la table de négociations. Nous aurions pu, comme pays formé de simples citoyens et de provinces ainsi que comme gouvernements et comme citoyens,

aborder certains problèmes constitutionnels très réels que notre pays devra résoudre au cours des prochaines années.

Ce fut l'échec, et cet échec a fondamentalement transformé notre pays, car il est un fait désormais que le Québec et les Québécois adoptent une attitude très sérieuse à propos des préoccupations qui sont les leurs depuis de longues années. Ce sont-là des préoccupations sur lesquelles les gouvernements et les parlementaires qui se sont succédé ont essayé de se pencher, manifestement sans succès.

En tant que Terre-Neuvien et Canadien, je pense que les Québécois cherchent à nous faire comprendre que nous connaissons leurs préoccupations et qu'elles sont légitimes. J'en conviens. Toutefois, en tant que Canadiens, nous ne pouvons ou ne voulons pas tenir compte de ces préoccupations.

Ainsi, pourquoi continuons-nous de nous rendre la vie difficile? Le rejet de l'Accord du lac Meech a été la dernière rebuffade. Pour je ne sais quelle raison, nous n'avons pu l'adopter, ce qui nous aurait permis de satisfaire à certaines des demandes les plus fondamentales et les plus sérieuses du Québec et des Québécois.

Lorsque j'affirme que les Québécois sont sérieux, je ne parle pas simplement des milieux politiques ou des leaders d'opinion. C'est le cas des Québécois de toutes les couches de la société et de toutes les régions de la province. Je parle de Québécois qui croient fermement en leur potentiel économique. Il existe dans cette province une nouvelle confiance politique tout à fait compréhensible. Cela donne aux Québécois le courage d'envisager l'avenir à l'extérieur du Canada.

Vers quoi nous dirigeons-nous, monsieur le Président? Que faisons-nous? Il y a le rapport Allaire et les discussions que le Parti libéral a sur ce rapport, pendant que nous attendons les résultats des travaux de la Commission Bélanger-Campeau et que six ou sept provinces. . .

[Français]

M. Rocheleau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Hull—Aylmer invoque le Règlement.

M. Rocheleau: On est à peine sept dans cette Chambre, monsieur le Président. On demande la parole depuis 11 heures ce matin. On nous la refuse et on traite de Constitution canadienne. Je pense qu'il faudrait être sérieux vis-à-vis la discussion qu'il y a aujourd'hui sur